

Conseil général du

02.07.2012

RAPPORT

NO 47

DU CONSEIL COMMUNAL

## **Rapport préliminaire**

Le compte de l'exercice 2011 est le douzième rendu par le caissier communal, M. Claude Gagnebin, nommé par le Conseil communal en date du 25 avril 2000 et entré en fonction le 13 juillet 2000.

Les comptes de l'exercice précédent ont été approuvés par le Conseil communal du 20 juin 2011 et par le Conseil général du 7 juillet 2011. Ils ont été apurés par le Service des communes du Canton du Jura le 7 septembre 2011.

Une révision de caisse inopinée a été effectuée le 29 novembre 2011 par les vérificateurs des comptes et aucune remarque particulière n'a été signalée, si ce n'est une tenue exacte des comptes.

### Préambule

En bouclant le compte 2011, il a été remarqué qu'une somme de Fr. 29'500.- n'avait pas été additionnée dans le tableau "excel" présenté au Conseil général. L'excédent de charges présenté était donc de Fr. 70'620.-.

### Budget 2011

Le budget annuel prévoyait une quotité communale et la perception des taxes conformément au tableau suivant :

a)	Impôt sur le revenu et la fortune		2,15
b)	Taxe immobilière (sur valeurs officielles)		1,2 ‰
c)	Taxe cadastrale (sur valeurs officielles) (8 <sup>ème</sup> tranche/12)		0,2 ‰
d)	Taxe d'exemption du Service du feu (sur impôt d'Etat : min. Fr. 20.-/max. Fr. 500.-)		5,0 %
e)	Taxe des chiens, par animal et par ménage	au village	Fr. 60.00
		dans les métairies (1 <sup>er</sup> chien)	Fr. 30.00
		(2 <sup>ème</sup> chien et plus)	Fr. 100.00
f)	Taxe des ordures	par habitant	Fr. 115.00
		par ménage, max. 4 taxes	Fr. 460.00
Taxes spéciales pour fabriques, commerces, artisans, agriculteurs, colonies de vacances, logements de vacances, résidences secondaires, selon liste déposée au bureau communal			
g)	Prix de l'eau pour abonnés ou non abonnés (TVA non comprise)	le m <sup>3</sup>	Fr. 2.30
	Prix de l'eau pour les abonnés desservis par la STEP (TVA non comprise)	le m <sup>3</sup>	Fr. 4.6 0
i)	Prix de l'heure pour travaux	en cas d'activité principale et annexe	Fr. 25.00
j)	Jetons de présence, par séance	pour Conseil communal,	Fr. 40.00

	Conseil général et commissions communales	Fr.	20.00
k)	Vacations	tarif horaire	Fr. 25.00
		par demi-journée	Fr. 75.00
		par journée entière	Fr. 150.00
l)	Frais de déplacements		Fr. 0.65/km
m)	Intérêts moratoires sur les montants en extances	selon hypothèque en 1er rang de la BCJ	

### **Compte de fonctionnement**

Compte tenu de la remarque formulée en préambule, le budget 2011, accepté par le Conseil général le 13 décembre 2010, prévoyait des charges pour Fr. 5'082'050.00 et des produits pour Fr. 5'011'430.00 soit un excédent de charges de Fr. 70'620.00.

Au bouclage de l'exercice 2011, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 216'526.99.

Ce résultat plus que réjouissant est expliqué par les augmentations des produits fiscaux des personnes physiques et morales pour les années 2009, 2010 et 2011 pour une somme globale de Fr. 320'000.00. L'amnistie fiscale décrétée par le Canton du Jura a influencé le résultat de l'exercice dans une moindre mesure, Fr. 31'000.00. D'autre part, quelques dépenses inscrites au budget n'ont pas atteint le montant prévu. Il s'agit en particulier des frais de déneigement et de l'entretien des routes.

On peut également signaler les revenus extraordinaires suivants :

<b>No de compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
665.434.00	Crèche communale. Facturation aux parents. Le bon taux d'occupation de la crèche nous a permis de facturer les prestations de cet établissement pour une somme supérieure aux prévisions du budget.	Fr. 28'050.00
910.401.01	Impôts des personnes morales Comme mentionné plus haut, le montant des impôts pour les personnes morales est bien supérieur à celui des prévisions du budget. Cette différence provient de grands contribuables qui ont été taxés pour les années précédentes. Leur taxation provisoire 2011 a été aussi réadaptée.	Fr. 82'643.00
911.400.00	Augmentation des années antérieures. Même remarque que ci-dessus.	Fr. 238'295.00
911.401.00	Augmentation des années antérieures des personnes morales. Idem.	Fr. 5'804.00
920.409.00	Impôts supplémentaires et répressifs Il s'agit ici de la conséquence de l'amnistie fiscale décidée par le Canton du Jura.	Fr. 31'691.00

## Dépassements de crédits et crédits budgétaires complémentaires

Durant l'année 2011, les dépenses suivantes ont été votées :

<b>No de compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Compétence</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Montant</b>
130.315.00	Entretien des machines Les données du contrôle des habitants ont servi à effectuer le recensement fédéral 2010. Dans la lancée de cet élan informatique, le Parlement cantonal a décidé d'établir une plateforme d'information cantonale. Par contre, il n'a rien décidé en ce qui concerne les frais d'adaptation des logiciels des communes, ce qui fait que les frais d'adaptation doivent être supportés par les collectivités. D'autre part, l'abonnement 2012 a également été passé sur l'exercice 2011 par erreur.	CC	Crédit complémentaire	Fr. 8'709.75
200.310.00	Achat de machines  Cette dépense est due à l'achat d'une remorque.		Crédit complémentaire	Fr. 9'541.00
590.351.01	Part aux traitements des enseignants Malgré les Fr. 36'152.00 de dépassement, ceux-ci ne représentent que le 3.29 % du budget de ce poste.	CG	Dépassement	Fr. 36'152.00
665	Crèche communale  Le déficit de la crèche communale est conforme au budget. Il est même légèrement inférieur aux prévisions en raison de la subvention de la Confédération. La part des frais admise à la répartition des charges est de		Résultat du déficit	Fr. 225'925.25  Fr. 222'443.55
<b>No de compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Compétence</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Montant</b>
915.330.00	Pertes d'impôts L'encaissement des impôts est dévolu à l'Etat. Il n'est dès lors pas possible de prévoir de façon objective le montant des pertes d'impôts qui est inscrite à ce compte.		Dépassement	Fr. 15'854.00

## Services communaux

### **Traitement des déchets**

Vu l'introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Conseil général n'a pas souhaité modifier le montant de la taxe des déchets. Si le montant des dépenses correspond au montant du budget, les recettes n'ont malheureusement pas suivi. Dès lors, c'est une perte de Fr. 18'951.69 que ce service accuse.

### **Traitement des eaux usées**

Le compte de l'épuration présente un excédent de produits de Fr. 11'257.35. Malgré des frais d'entretien des conduites d'eau supérieurs au montant du budget, frais dus au raccordement des derniers immeubles au réseau des canalisations, les recettes de la taxe de consommation sont de Fr. 13'000.00 supérieures au budget. La consommation d'eau facturée est légèrement supérieure à celle du budget. Le découvert du compte STEP est à la fin de l'année de Fr. 85'651.90.

### **Service des eaux**

Ce service est autofinancé. Il présente un excédent de recettes de Fr. 54'498.75 pour 2011. Les excédents du service des eaux permettent de financer les importants travaux qui ont eu lieu pour le service des eaux qui sont :

le raccordement des Prés-Derrière au réseau d'eau  
la réfection complète de la conduite de Beauregard  
l'adduction partielle du hameau de Cerneux-Godat au réseau d'eau  
l'adduction du secteur des Sauces au réseau d'eau  
le doublement de la conduite d'eau du Peu-Claude

Le fonds des eaux s'élève à la fin 2011 à Fr. 352'903.25.

## Compte des investissements

Durant l'année 2011, nous avons effectué des dépenses d'investissements pour un montant de Fr. 1'696'939.20. Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 560'615.90, l'investissement net est donc de Fr. 1'136'323.30.

Les dépenses d'investissements sont les suivantes :

Route communale Les Prés-Derrière	Fr.	203'667.20
Nouveau syndicat de chemins	Fr.	19'750.40
<u>Réfection de la route du Jourez</u>		
Génie civil	Fr.	153'841.35
Réseau des canalisations	Fr.	26'851.85
Alimentation en eau	Fr.	66'945.80
Achat d'un tracteur pour les TP	Fr.	63'384.00
Plan spéciaux Le Plane percé, La Bâme	Fr.	19'313.10
Etude d'une nouvelle halle de gymnastique	Fr.	99'835.75
Achat du feuillet Jeanbourquin	Fr.	191'520.00
Rachat des parcelles de l'Orée	Fr.	551'800.00
Développement de l'infrastructure à haut débit	Fr.	92'286.00
Aménagement de moloks	Fr.	1'765.65
PGEE	Fr.	9'185.85
STEP le Boéchet	Fr.	740.75
Doublement de la conduite du Peu-Claude	Fr.	178'914.45
Conduite d'eau potable Sous-le-Mont	Fr.	<u>16'837.05</u>

INVESTISSEMENT NET Fr. 1'696'939.20

Les recettes d'investissements se présentent comme suit :

Recettes relatives au remplacement du tracteur communal	Fr.	16'219.80
Subventions pour la route des Prés-Derrière	Fr.	126'400.00
Dons pour la route des Prés-Derrière	Fr.	40'000.00
Subventions pour le plan d'aménagement local	Fr.	16'030.00
Taxes de raccordement au réseau des canalisations	Fr.	99'668.80
Subventions pour la conduite du Peu-Claude	Fr.	127'764.65
Prélèvement du Fonds des eaux	Fr.	88'732.45
Subsides de l'ECA	Fr.	6'200.00
Don pour la conduite du Peu-Claude	Fr.	<u>40'000.00</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENTS NETTES Fr. 560'615.90

### **Bilan**

#### Dettes

L'examen du bilan laisse apparaître un total des dettes à court terme de Fr. 447'086.00 et à long terme de Fr. 5'172'608.03, d'où un endettement total de Fr. 6'181'429.73 (sans les engagements vis-à-vis des fonds).

Durant l'exercice 2011, il a été procédé à des amortissements (dépréciations) de l'ordre de Fr. 173'900, soit le 3.37 % de la dette du début d'exercice (Fr. 5'163'963.80). Si le taux de 2% est dépassé, cela est partiellement dû au fait que différents emprunts doivent être dépréciés sur une période de 10 ou 20 ans.

Au 1er janvier 2011, la dette communale s'élevait à Fr. 5'214'519.05, soit Fr. 4'475.98 par habitant (1165 habitants). Au 31 décembre 2011, elle s'élève à Fr. 5'650'703.28, soit Fr. 4'892.38 par habitant (1155 habitants).

### Débiteurs

A fin 2011, les débiteurs de la commune représentent un montant de Fr. 367'414.25, soit Fr. 15'190.90 de plus qu'au bouclage 2010. Le montant relativement important des créances communales est dû à l'échéance de la facturation de l'eau en fin d'année. L'augmentation du montant des débiteurs n'est pas significative.

### Comptes transitoires

Les comptes transitoires 2010 ont fait l'objet d'une extourne à l'exception d'un solde de Fr. 3'156.85. Ce montant est corrigé en 2012.

### Découvert

Un découvert du service de l'épuration des eaux reste inscrit au bilan. Grâce au résultat positif du compte de l'épuration des eaux, il a pu être ramené à Fr. 85'651.90.

Un autre découvert provenant du compte des déchets est inscrit au bilan pour la somme de Fr. 14'368.54.

### Cautionnements

La commune a, lors de la séance du Conseil général du 7 février 2006, accepté un cautionnement individuel de Fr. 131'000.- en faveur du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier.

Lors de sa séance du 29 juin 2009, le Conseil général a approuvé un autre cautionnement de Fr. 204'000.00 en faveur du même centre pour le projet Saturne 3.

### Conclusions

L'inventaire de la Commission touristique n'a connu aucun mouvement en 2011, cette commission n'ayant pas été reconstituée au début de la législature.

**Les Bois, le 2 mai 2012**

**COMMUNE DES BOIS**

Le Caissier :

## ***Discuter et approuver le projet de charte du Parc naturel régional du Doubs et décider de l'adhésion de la Commune des Bois***

Le projet de Parc naturel régional du Doubs arrive enfin à son terme. Après de nombreuses tergiversations, le voici enfin prêt à démarrer.

Si pour les communes jurassiennes, membres de l'association, ce sont les assemblées communales qui décident de leur adhésion à ce projet, il appartient au Conseil général des Bois de décider de cette adhésion pour ses citoyens en fonction de l'investissement financier qu'elle représente.

Le document qui vous est soumis ce soir représente la synthèse des travaux de l'Association qui a œuvré pour la création du projet de Parc.

Outre les aspects techniques et politiques du projet, l'adhésion de la Commune au Parc naturel régional du Doubs impliquera l'acceptation du paiement des contributions qui passeront de Fr. 1.-/habitant actuellement à Fr. 3.- à Fr. 6.-/habitant.

Le Conseil communal, dans sa séance du 21 mai 2012, a dans sa grande majorité décidé de soutenir ce projet. Il vous recommande également de l'accepter.

- a) Discuter et décider du prix de vente des futures parcelles du lotissement Le Plane percé***
- b) Donner au Conseil communal, en dérogation de l'article 27 du règlement d'organisation, la compétence de vendre les parcelles du secteur le Plane percé***
- c) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier les actes relatifs à la propriété foncière pour les ventes relatives au secteur d'habitation Le Plane percé***

a) En votation communale, le peuple a accepté le crédit relatif à la réalisation de la viabilité des secteurs du Plane percé et de Derrie les Bâmes. Les offres sont en préparation et il est prévu de commencer les travaux du secteur du Plane percé dès le début du mois de juillet.

Comme il l'avait été mentionné, cette zone connaît un grand succès et, à ce jour, ce ne sont pas moins de 10 parcelles qui sont réservées. Un projet immobilier pour la construction d'un complexe immobilier locatif de 33 logements est également en préparation.

Comme mentionné dans le message de la séance du 30 janvier 2012 que nous reproduisons ci-dessous, le Conseil communal propose de revendre les parcelles aux prix suivants :

Pour le secteur Hab : Fr. 130.-/m<sup>2</sup>

Pour le secteur HaD : Fr. 130.-/m<sup>2</sup> tout en laissant au Conseil communal la compétence de fixer un prix plus élevé en fonction de la demande. En effet, ce secteur réservé à l'habitat locatif fait l'objet d'une forte convoitise.

Ces prix permettront de financer à 100 % les coûts de la réalisation de l'infrastructure de desserte et de financer dans une mesure raisonnable (env. 50 %) les coûts de la réalisation de la route de contournement et de la zone verte du secteur de Derrie lai Bâme conformément à l'article 91 LCAT.

b et c) Afin de permettre aux Autorités communales d'entrer en matière concernant les demandes, le Conseil communal vous propose de lui accorder la compétence financière pour la vente de ces parcelles, ceci dans le but d'éviter la convocation de séances du législatif pour la vente et la ratification des contrats de vente des parcelles de ce secteur.

Pour conclure, le Conseil communal présentera en temps et lieu sa prise de position relative à la vente des parcelles du secteur "Derrie lai Bâme".

Le détail de l'investissement se résume comme suit :

**VIABILISATION LOTISSEMENT "LE PLANE PERCE"**

**RECAPITULATION GENERALE VARIANTE**

06.12.2011

DESIGNATIONS	MONTANTS LOTISSEMENT	MONTANTS COMMUNE	TOTAUX
1 Dessertes 100%	313'500.00	0.00	313'500.00
2 Chemins piétons 20%	11'500.00	47'000.00	58'500.00
3 Places de parcs	65'000.00	0.00	65'000.00
4 Eau potable 100%	0.00	163'000.00	163'000.00
5 Eclairage public 100%	91'000.00	0.00	91'000.00
6 Electricité 100%	95'000.00	0.00	95'000.00
7 Eaux usées 100%	0.00	176'500.00	176'500.00
8 Eaux claires	194'000.00	0.00	194'000.00
9 Swisscom	0.00	0.00	0.00
10 Route de contournement 50 %		644'000.00	644'000.00
<b>TOTAL 1 HT</b>	<b>770'000.00</b>	<b>1'030'500.00</b>	<b>1'800'500.00</b>
PLANTATIONS	5'000.00	5'000.00	10'000.00
FRAIS DE NOTAIRE ET GEOMETRE PM			
DIVERS IMPREVUS, HONORAIRES	154'000.00	206'000.00	360'000.00
<b>TOTAL 2 HT</b>	<b>929'000.00</b>	<b>1'241'500.00</b>	<b>2'170'500.00</b>
<b>TVA 8 %</b>	74'500.00	72'000.00	146'500.00
Subvention ECA		16'800.00	16'800.00
Subvention du Canton		131'700.00	131'700.00
<b>MONTANT VIABILISATION TTC</b>	<b>1'003'500.00</b>	<b>1'165'000.00</b>	<b>2'168'500.00</b>

On peut estimer le scénario suivant pour les recettes relatives à la vente des parcelles de ce lotissement :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>MONTANTS LOTISSEMENT</b>	<b>MONTANTS COMMUNE</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>MONTANT VIABILISATION TTC</b>	<b>1'003'500.00</b>	<b>1'165'000.00</b>	<b>2'168'500.00</b>
Achat de terrains (surfaces a charges du lotissement 25'000 m2)	1'300'000.00		1'300'000.00
Achat de terrains (Surfaces pour la route de contournement et places vertes 5'461 m2)		284'000.00	284'000.00
<b>MONTANT FRAIS TTC</b>	<b>2'303'500.00</b>	<b>1'449'000.00</b>	<b>3'752'500.00</b>
Vente de terrain	2'863'250.00	0.00	2'863'250.00
Taxe de raccordement E.U.	0.00	225'000.00	225'000.00
Raccordement eau potable	0.00	100'000.00	100'000.00
<b>MONTANT RECETTES TTC</b>	<b>2'863'250.00</b>	<b>325'000.00</b>	<b>3'188'250.00</b>
<b>MONTANT A CHARGE DE LA COMMUNE</b>	-559'750.00	1'124'000.00	564'250.00
Surface constructible nette HAb 16'876 m2 et HAd 5'149 m2		<b>22'025</b>	
Prix d'achat du terrain par m2 acheté		<b>52.00</b>	
Prix de vente par m2		<b>130.00</b>	
Taxe raccordement eaux usées		<b>9'000.00</b>	
Taxe raccordement eau potable		<b>3'000.00</b>	
Raccordement eau potable		<b>1'000.00</b>	



PLAN SPECIAL ALE PLUME POURCE

Seigneurie de la Plume Pource

Plan d'occupation du sol

PROJET DE PLAN D'OCCUPATION DU SOL

LE 20/03/2014



PROJET DE PLAN D'OCCUPATION DU SOL

LE 20/03/2014

LE 20/03/2014